



VILLE DU PRADET

PROJET PÉDAGOGIQUE DE LA LUDOTHEQUE

PROJET

Au sein du nouveau Pôle Culturel, la Ludothèque reçoit les enfants pradtans de 6 mois à 6 ans accompagnés de leurs parents, membres de la famille ou de leur assistante maternelle.

La Ludothèque est un espace d'éveil où sont réunis des jeux et des jouets mis à la disposition des familles pour jouer sur place. Les enfants et les adultes sont accueillis par un agent animateur de Ludothèque.

La ludothèque offre à l'enfant un lieu qui permet d'expérimenter ses compétences à son rythme, d'explorer, de créer et d'imaginer.

Ce lieu participe à l'éveil de l'enfant sur le plan éducatif, social et culturel.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA LUDOTHÈQUE

La ludothèque poursuit l'objectif principal de favoriser les interactions entre adultes et enfants ainsi qu'entre enfants, à travers le jeu. Au-delà de cette mission de donner à jouer, cette structure remplit plusieurs rôles :

➤ **Le rôle éducatif**

La ludothèque vise à offrir aux enfants toutes les possibilités d'épanouissement de leurs activités ludiques. Le jeu est un média essentiel à l'apprentissage et au développement de l'enfant. Pour l'adulte, il est enrichissant car il lui permet de voir son enfant différemment et met en évidence ses compétences. C'est un moment de partage entre parents et enfants dans un espace exclusivement dédié aux activités ludiques.

La ludothèque est un lieu propice à l'apprentissage de la responsabilisation, de l'autonomie, de la règle, mais aussi à la découverte et aux savoirs. Elle propose des espaces riches et variés stimulant l'imaginaire et la cognition.

➤ **Le rôle social et culturel**

La ludothèque donne à toutes les familles et tous les individus l'accès à un média culturel souvent onéreux. Elle offre aux enfants de toutes catégories sociales et de tous milieux les mêmes chances de s'épanouir par le jeu et essaie de proposer la découverte d'une grande diversité de jeux pour tous.

Pour favoriser les échanges et les rencontres par l'intermédiaire du jeu, la ludothèque propose un espace favorable à la socialisation, un lieu ouvert aux différences afin d'encourager l'intégration et la reconnaissance de l'autre. Elle favorise également la mixité sociale.

A travers le jeu, l'enfant apprend à se confronter à l'autre, à partager, à élaborer des moments de jeu commun, à vivre ensemble, à respecter chacun, à créer des liens et à échanger des savoirs. C'est aussi permettre à l'enfant de s'approprier certaines règles de vie, tel que le respect des lieux, du matériel et le jeu des autres.

Tout enfant a droit à la culture, et pour cela il doit accéder aux objets culturels, notamment les jouets, les livres, les CD....

Au-delà du jeu, la ludothèque fait partie du Pôle Culturel, et pourra fonctionner en partenariat avec la bibliothèque et le conservatoire de musique.

➤ **L'expérimentation du rôle éducatif et parental**

La ludothèque favorise les échanges d'expériences entre parents. Le parent peut en effet observer d'autres modèles d'éducation parentale et échanger sur ses pratiques éducatives. Elle permet également de valoriser les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, et de créer des moments privilégiés.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR DE LUDOTHÈQUE

Un agent municipal, animateur de ludothèque, a en charge le fonctionnement et l'animation de la structure sous la responsabilité du référent pédagogique.

Il favorise le jeu libre et accompagne les enfants comme les adultes accompagnateurs. Il aura pour missions de :

- Aménager, proposer et mettre en jeu des espaces adaptés au public accueilli
- Garantir le plaisir ludique ainsi que la sécurité du public
- Accompagner le public dans les jeux et le conseiller dans ses choix
- Veiller au respect du règlement intérieur
- Gérer le fond de jeux (entretien, suggestions d'achat, de renouvellement, mise en avant, classification, nettoyage)
- Veiller à l'intégrité du matériel et au rangement de la ludothèque
- Participer aux actions favorisant le partenariat avec le conservatoire et la médiathèque au sein du pôle culturel
- Gérer les réservations

ROLE DU REFERENT PEDAGOGIQUE

Le référent pédagogique est un Educateur de Jeunes Enfants du service Petite Enfance qui intervient une journée par semaine au sein de la Ludothèque. Il est garant du projet pédagogique. Il aura pour missions de :

- Superviser l'aménagement des espaces de jeux
- Enrichir le fond de la ludothèque en répertoriant les besoins et en procédant aux commandes
- Accompagner l'animateur dans ses pratiques professionnelles
- Coordonner le partenariat avec la bibliothèque, l'école de musique ainsi que les autres partenaires

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT DE L'ESPACE DE JEU

L'aménagement de l'espace de jeu est primordial pour inviter à jouer et offrir une expérience de jeu et de partage optimale pour chacun. Ainsi, différents espaces sont aménagés de façon à donner l'envie de jouer, à permettre le jeu immédiat et stimuler l'imaginaire.

Les nombreux jeux mis à disposition des enfants de 6 mois à 6 ans sont répartis ainsi :

- Espace bébés et tout petits : aire de jeu, tapis d'éveil, hochets, cubes, livres tissus, divers jeux à tirer, à pousser à visser, à encastrer...
- Espace de jeux de construction : blocs de construction, briques, kapplas, légos ...
- Espace de jeux symboliques : coin cuisine, coin poupées, coin épicerie, coin garage, la ferme, le zoo, le château fort...
- Espace de jeux de manipulations : encastrements, puzzles, bouliers, assemblages, mosaïques, labyrinthes magnétiques...
- Espace de jeux de règles : jeux d'observation, jeux coopératifs, jeux sensoriels, lotos, dominos, mémoire, jeux de cartes éducatifs, jeux de société...

FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00,

Le samedi de 9h30 à 12h00.

Fermeture : 1 semaine aux Vacances de Noël et 4 semaines l'été au mois d'août

Inscription et facturation

Une adhésion annuelle auprès du secrétariat du service Petite Enfance est nécessaire pour s'inscrire.

Tarif : 15 euros par année scolaire et par enfant, quels que soient la durée de fréquentation de la structure et le nombre de visites.

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du